

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

Loi n° 8 - 2016 du 29 mars 2016

autorisant l'adhésion de la République du Congo à l'accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export


L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée l'adhésion de la République du Congo à l'accord portant création de la Banque Africaine d'Import-Export, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2016


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, des finances, du budget
et du portefeuille public,


Jean-Claude GAKOSSO.-


Gilbert ONDONGO.-